



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Première session, 59^e législature

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 7
le jeudi 1^{er} novembre 2018

AFFAIRES COURANTES

Prières
Présentation d'invités
Déclarations de députés
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Présentations des pétitions
Réponses aux pétitions et aux questions écrites
Présentations des rapports de comités
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Votes par appel nominal différés
Affaires du jour

AFFAIRES DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

Reprise du débat sur le sous-amendement de la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

Débat interrompu faute de temps.

Reprise du débat le jeudi 1^{er} novembre 2018.

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE

Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

2, *Loi modifiant la Loi sur les procédures contre la Couronne*. L'hon. M. Melanson.

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motions réglées

Motion 1 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

Motion 2 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

Motion 3 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 24 octobre 2018.

Motion 8 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 26 octobre 2018.

Motion 9 — L'hon. M^{me} Harris. Adoption de la motion le 26 octobre 2018.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 4 — **M. G. Arseneault**, appuyé par M. K. Chiasson, proposera, le mardi 30 octobre 2018, la résolution suivante :

que le Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires soit tenu d'établir un nouveau processus budgétaire plus ouvert et plus transparent au titre duquel les crédits budgétaires des ministères seront étudiés par le comité et des réunions publiques seront tenues ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner les taux de redevances applicables aux ressources afin d'assurer un meilleur équilibre entre la croissance économique et l'optimisation de nos ressources, tout en protégeant les propriétaires de terrains boisés privés, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique sociale soit tenu de réaliser un examen relatif aux numéros de facturation, tout en préservant les services de santé dans les régions rurales et en assurant le recrutement de médecins additionnels, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent des corporations de la Couronne soit tenu de consulter des experts, l'Association des travailleurs paramédicaux, le syndicat des travailleurs paramédicaux et d'autres parties prenantes et de réaliser un examen public des services d'ambulance, en se penchant surtout sur la pénurie de personnel paramédical, que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité et que le comité rédige un rapport découlant de cet examen d'ici au 15 décembre 2018 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'envisager une interdiction progressive de l'utilisation d'herbicides tels que le glyphosate, l'étendue de l'interdiction devant être fondée sur des preuves tangibles, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner la gouvernance municipale et la possibilité de moderniser l'imposition relative aux municipalités et de faire des recommandations à cet égard, l'examen portant notamment sur la possibilité de réduire ou de

supprimer ce qu'on appelle la double imposition et de supprimer, dans un contexte d'évaluation, l'exonération visant les biens à usage industriel, y compris la machinerie et l'équipement, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que tout document de travail sur l'équité salariale dans le secteur privé, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de modification des lois et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur des mesures législatives visant l'équité salariale dans le secteur privé ;

que tout document de travail sur les augmentations du salaire minimum, déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier, soit d'office renvoyé au Comité permanent de la politique économique et que le comité soit tenu de rédiger un rapport comportant des recommandations sur le taux des augmentations du salaire minimum qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril 2020, le 1^{er} avril 2021 et le 1^{er} avril 2022 ;

que le Comité permanent de modification des lois soit tenu d'examiner une ou plusieurs questions sur la représentation proportionnelle, le vote préférentiel ou l'âge de voter à poser aux gens du Nouveau-Brunswick à l'occasion des élections municipales de 2020 ainsi que des modifications de la *Loi référendaire* afin d'assurer un processus équitable et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que le Comité permanent de la politique économique soit tenu d'examiner l'aide financière que reçoit l'industrie pour attirer des investissements et créer des emplois, de déterminer si les types et les montants de cette aide répondent aux besoins et de faire des recommandations à cet égard, et que tout document de travail pertinent déposé par un ministre de la Couronne à la Chambre ou au bureau du greffier soit d'office renvoyé au comité ;

que, nonobstant les pouvoirs et mandats de certains comités permanents définis dans le Règlement ou dans le premier rapport du Comité permanent de la procédure adopté par la Chambre le 10 mars 2015, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion, en plus des pouvoirs et mandats traditionnellement conférés, soit investi des pouvoirs suivants, tels qu'ils sont requis pendant la 59^e législature pour exercer les responsabilités attribuées par la présente motion :

- celui de siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- celui de tenir séance à divers endroits, au besoin ;
- celui de s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert ;
- celui de mener les consultations publiques qu'il estime nécessaires ;

que, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, tout comité tenu de rédiger un rapport conformément à la présente motion soit habilité à le rendre public par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

[sous réserve de préavis donné conformément au paragraphe 44(4) du Règlement]

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 10 — M. Flemming, appuyé par M. Northrup, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le Nouveau-Brunswick a les plus longs temps d'attente du Canada pour obtenir des soins de santé ;

attendu que nous avons à l'heure actuelle un système désuet de numéros de facturation en raison duquel 50 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille ;

attendu que, afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé, nous reconnaissons la nécessité d'adopter une approche proactive qui accorde une place aux médecins de famille, aux spécialistes, aux pharmaciens, aux membres du personnel infirmier praticien et aux travailleurs paramédicaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à agir immédiatement afin de réduire les temps d'attente pour obtenir des soins de santé et d'accroître le nombre de spécialistes et de membres du personnel infirmier praticien dans notre système de soins de santé ;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement à abandonner graduellement le concept des numéros de facturation tel qu'il existe aujourd'hui et à supprimer les restrictions quant au nombre de médecins pouvant exercer leur profession dans notre province

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à élaborer des normes pour permettre aux pharmaciens de prescrire certains médicaments et à augmenter leur pouvoir de renouveler des ordonnances.

Motion 11 — M. Wetmore, appuyé par M. Holland, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière au Nouveau-Brunswick et de la responsabilité du gouvernement d'assurer la gestion efficace des terrains boisés privés et des terres de la Couronne ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à examiner, à valider et à mettre en œuvre, s'il est jugé nécessaire de le faire, les recommandations formulées dans le volume II du rapport de la vérificatrice générale de 2015 afin d'assurer, en partenariat avec toutes les parties prenantes, l'équité et l'optimisation relativement à nos terres de la Couronne pour que des pratiques exemplaires soient suivies

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à travailler avec nos homologues fédéraux et les parties prenantes concernées afin d'appuyer les propriétaires de terrains boisés privés et l'industrie en ce qui concerne l'actuel différend avec les États-Unis au sujet des tarifs imposés sur le bois d'oeuvre résineux.

Motion 12 — M^{me} Anderson-Mason, appuyé par M^{me} M. Wilson, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que, au cours des quatre dernières années, la décision de réduire le nombre de jours de séance a entraîné un changement considérable en ce qui a trait au nombre de séances de l'Assemblée législative tenues en soirée ;

attendu que tous les parlementaires, peu importe leur sexe ou la collectivité dont ils font partie, méritent de pouvoir participer aux débats parlementaires pendant des heures normales de travail, lorsque les circonstances s'y prêtent, ce qui leur permet de prendre part à des activités communautaires et de passer plus de temps en famille ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à fixer, pour l'Assemblée législative, des heures de travail prévisibles et favorables aux parlementaires ayant une famille et à ceux qui vivent en milieu rural
 et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à agir dans un esprit de collaboration avec tous les partis et à prévoir un nombre adéquat de jours de séance pour mener efficacement les travaux du gouvernement.

Motion 5 — M. Coon, appuyé par M. K. Arseneau, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que l'Organisation mondiale de la Santé a jugé en 2015 que le glyphosate était probablement cancérigène pour l'être humain ;
 attendu que les preuves scientifiques s'accumulent relativement au risque que pose le glyphosate pour la santé de nos écosystèmes forestiers et de notre faune ;
 attendu que le député de Restigouche-Ouest et moi avons déposé une des pétitions portant le plus grand nombre de signatures de l'histoire de l'Assemblée législative, soit plus de 34 000, et demandant la cessation de l'épandage ;
 attendu que, en 2017, une somme de 2,5 millions provenant des contribuables a été affectée à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne ;
 attendu que l'épandage d'agent orange sur les plantations forestières et sous les lignes électriques était approuvé par le gouvernement provincial jusqu'à ce que le gouvernement fédéral interdise l'utilisation du produit et que celui-ci soit remplacé par le glyphosate ;
 attendu que le Québec a interdit l'utilisation du glyphosate dans les activités forestières ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à interdire l'épandage de glyphosate et d'autres herbicides sur nos forêts et sous nos lignes électriques.

Motion 6 — M. K. Arseneau, appuyé par M^{me} Mitten, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que les élections générales de 2018 au Nouveau-Brunswick ont porté au pouvoir un gouvernement minoritaire où la proportion de parlementaires élus à l'Assemblée législative ne reflète pas la proportion de votes que chaque parti a recueillis aux élections ;
 attendu que Fair Vote Canada a constaté que les assemblées législatives élues au moyen de la représentation proportionnelle sont plus stables, car il n'y a aucune motivation pour déclencher des élections hâtives en vue d'obtenir un gouvernement majoritaire ;
 attendu que, en 2017, la Commission sur la réforme électorale a recommandé que le gouvernement passe à un système de scrutin préférentiel et qu'il envisage d'adopter une certaine forme de représentation proportionnelle ;
 attendu qu'un récent sondage a révélé que plus de la moitié des personnes du Nouveau-Brunswick disent que le nombre de votes, plutôt que le nombre de sièges, est le facteur le plus important à prendre en compte pour déterminer qui dirigera le Nouveau-Brunswick ;
 attendu que plus de 90 pays ont actuellement recours à la représentation proportionnelle, y compris 85 % des pays qui font partie de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur la meilleure façon d'instaurer la représentation proportionnelle au Nouveau-Brunswick afin que la composition de l'Assemblée législative reflète le nombre de votes exprimés.

Motion 7 — M^{me} Mitten, appuyé par M. Coon, proposera, le jeudi 1^{er} novembre 2018, la résolution suivante :

attendu que le précédent contrat de Medavie qui visait à fournir des services d'ambulance n'a fait l'objet d'aucune évaluation ;

attendu que de nombreux travailleurs paramédicaux sont surmenés, ce qui se traduit par des congés liés au stress ;

attendu qu'il manque en permanence 150 travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick et que de 125 à 150 travailleurs paramédicaux additionnels sont en congé prolongé à tout moment ;

attendu que, en 2017, les travailleurs paramédicaux ont fait 216 000 heures supplémentaires, ce qui a coûté 8 millions de dollars ;

attendu que, en 2017, les ambulances ont été mises hors service à 7 500 reprises, ce qui constitue une hausse de 55 % par rapport à 2016 ;

attendu que, depuis août 2016, trois personnes sont décédées dans le nord du Nouveau-Brunswick, dont deux à Saint-Quentin, car il a fallu plus de 20 minutes à l'ambulance pour arriver sur les lieux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à mener une enquête publique sur les services d'ambulance au Nouveau-Brunswick, que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que le nombre d'ambulances par collectivité soit fondé sur une évaluation des besoins de la collectivité et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire immédiatement en sorte que les territoires desservis par les ambulances soient établis en fonction de la collectivité et non de la province.

PÉTITIONS

- 1, M. Coon — présentée le 24 octobre 2018.
- 2, M. Coon — présentée le 24 octobre 2018.
- 3, M. Coon — présentée le 30 octobre 2018.
- 4, M. Wetmore — présentée le 31 octobre 2018.

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative